

4 Économie

Dettes intérieures

L'Etat règle 31 milliards de francs à la SEEG

Maxime Serge MIHIN-DOU

Libreville/Gabon

Conformément à l'application de son Plan de relance économique et des engagements pris avec les bailleurs de fonds, l'Etat s'est acquitté, hier, de 70% de sa dette vis-à-vis de la Société d'énergie et d'eau du Gabon. Une bouffée d'oxygène qui permettra à la filiale française de Veolia de relancer ses investissements structurants à travers le pays, s'est réjoui son directeur général Antoine Boo.

EN dépit du contexte économique difficile, l'Etat gabonais tient absolument à matérialiser son Plan de relance économique en apurant ses créances en souffrance vis-à-vis des opérateurs économiques. Après plusieurs échanges et séances de travail, le gouvernement, à travers le ministre d'Etat en charge du Budget et des Comptes publics, Jean-Fidèle Otandault, vient d'apurer 70 % de sa dette vis-à-vis de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) pour un montant de 31 milliards de francs (sur 44 milliards de francs établis). Les documents ont été paraphés entre le pool gouvernemental, représenté par le ministre d'Etat Jean-Fidèle Otandault, le ministre de l'Eau et de l'Énergie Patrick Eyogo Edzang, et la déléguée à l'Économie, Edwige Betha Essoukou et, pour la partie patronale, par le directeur général de la SEEG, Antoine Boo. En présence du président de



L'équipe gouvernementale a réaffirmé l'engagement de l'Etat vis-à-vis des opérateurs économiques.

la Confédération patronale gabonaise (CPG), Alain Ba Oumar.

« Nous vous avons rassuré que l'Etat n'a aucun intérêt à ne pas payer sa dette auprès des opérateurs économiques. C'est à ce titre qu'en 2017, nous consacrons près de 40% de nos ressources à l'effort de désendettement. Ce matin, nous avons procédé au paiement d'une partie substantielle de la dette de l'Etat gabonais vis-à-vis de la SEEG, par le mécanisme de compensation. (...) La compensation est un moyen de paiement comme une autre, puisque l'Etat renonce à percevoir une recette fiscale qui lui est due », a souligné le ministre d'Etat.

En effet, ces compensations couvrent les redevances non reversées de la SEEG au Conseil national de l'eau et de l'électricité et à la Société de patrimoine. Mais également de l'Impôt sur les sociétés (IS), de l'Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) et de l'accord transactionnel sur la vérification de la comptabilité de la SEEG portant sur les exer-



Les deux parties ont paraphé la convention.

cices 2011 à 2015. Pour Jean-Fidèle Otandault, la signature de cette convention permettra ainsi de rassurer, de façon très concrète, un opérateur économique important dans notre pays et, par la même occasion, ses employés, ses fournisseurs et, probablement, ses actionnaires.

« Nous aimerions également que l'effort fait par l'Etat puisse bénéficier à la collectivité dans laquelle ces sociétés exercent leurs acti-

tivités et font des bénéfices : en matière d'investissement, en particulier dans la modernisation des outils de production et, bien entendu, en ce qui concerne la préservation des emplois », a insisté le ministre.

SATISFECIT* A couteaux tirés, un moment donné avec l'Etat, le directeur général de la SEEG, Antoine Boo, n'a pas caché, cette fois-ci, sa satisfaction de voir aboutir la signature de cette convention qui

constitue une bouffée d'oxygène, a-t-il reconnu, pour l'entreprise et l'ensemble des actionnaires. Ce qui met fin à un bras de fer interminable, marqué souvent par des coups tordus et de la désinformation de la part de la filiale du groupe Veolia. Mais surtout, elle permettra à la SEEG de relancer ses investissements structurants à travers le pays et désamorcer une grève interne qui se profilait à l'horizon. « Nous sommes contents

d'avoir pu signer cette convention d'apurement de la dette de l'Etat vis-à-vis de la SEEG. Je voudrais remercier le gouvernement gabonais car, c'est une avancée importante sur le problème de la résolution de la dette intérieure. Nous sommes tout à fait heureux de ce type de partenariat. C'est une étape importante pour la SEEG car, elle va pouvoir absolument retrouver une situation beaucoup plus normale », s'est réjoui Antoine Boo.

A noter que le « reliquat » de 13 milliards de francs de la dette de l'Etat vis-à-vis de la SEEG a fait l'objet également d'une convention d'apurement échelonné sur 30 mois, et qui prendra effet à compter du 30 novembre 2017.

« L'Etat est résolument engagé à tenir ses engagements en ce qui concerne le désendettement. Nous allons à un rythme peut-être lent pour certains, ou insuffisant pour d'autres. Mais personne ne doit douter de notre détermination à aller jusqu'au bout de ce processus de désendettement », a rappelé le ministre d'Etat.

État/CPG

Enfin un cadre de concertation permanent !

MSM

Libreville/Gabon

LE ministre d'Etat en charge du Budget et des Comptes publics, Jean-Fidèle Otandault, a officiellement remis au président de la Confédération patronale gabonaise (CPG), Alain Ba Oumar, l'arrêté portant création et attri-

butions du comité bipartite de la veille économique et financière État/CPG.

Exprimé ardemment par la CPG lors de la réunion du 22 septembre 2017, ce comité aura pour mission de servir de cadre permanent de concertation entre l'Etat et la CPG pour les questions de nature économique ou financière ; d'identifier et de recen-



Le ministre du Budget (d), Jean-Fidèle Otandault, remettant le document au président de la CPG, Alain Bâ Oumar.

ser l'ensemble des engagements financiers contractés entre l'Etat et la CPG ; d'examiner toute dette éventuelle entre l'Etat et la CPG et d'en proposer les modalités d'apurement ; et d'étudier les conditions d'une meilleure participation des entreprises de la CPG à la bonne santé de l'économie normale. Ainsi, ce Comité de pilo-

tage sera chargé de fixer les grandes orientations et les sujets de concertation entre l'Etat et la CPG ; d'arrêter les montants des dettes éventuelles entre l'Etat et les entreprises de la CPG et d'en décider les modalités d'apurement ; et de proposer les modalités de participation active des entreprises de la CPG à la bonne santé de l'économie nationale.

CHANGEMENTS

COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 24/10/2017

Union Gabonaise de Banque

SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>

DEV	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)	
	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957
USD	1,1740	1USD =	558,737	1 USD	578,293
CAD	1,4835	1CAD =	442,169	1 CAD	465,734
JPY	133,5900	1JPY =	4,910	100 JPY	510,604
GBP	0,8909	1GBP =	736,286	1 GBP	768,674
CHF	1,1581	1CHF =	566,408	100 CHF	59 370,01
ZAR	16,0711	1ZAR =	40,816	100 ZAR	4 244,36
MAD	11,1096	1MAD =	59,044	1 MAD	61,40
CNY	7,7957	1CNY =	84,143	1CNY	86,67
KES	121,8400	1KES =	5,384	1KES	5,55

INDICES BOURSISERS		
	en date du	
CAC 40	24/10/2017	5 402,32
DOW JONES	24/10/2017	23 356,83

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
24 Octobre 2017: 57,85